

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-3219

présenté par
M. Kamardine, M. Gosselin, M. Le Fur et M. Pradié

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 000 000
Conditions de vie outre-mer	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de développer la pratique sportive, notamment à Mayotte, il est proposé de flécher 1 000 000€ supplémentaire vers l'action 4 "Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports" des crédits du programme 123 "Conditions de vie outre-mer". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 3 "Pilotage des politiques des outre-mer" au sein du programme 138 "Emploi outre-mer".A Mayotte, par exemple, le soutien renforcé à la pratique

sportive faciliterait la mobilisation pour l'organisation des Jeux des Iles de l'Océan indien, la santé des populations et l'insertion sociale des jeunes, sans conséquence sur le pilotage des politiques des outre-mer qui est largement pris en charge financièrement par d'autres missions budgétaires.